

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-9 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DU RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ EUROVIA CENTRE LOIRE (SIEGE SOCIAL : 340, RUE DES BRUYERES – ZI DE LA SAUSSAYE - PA ORLEANS SOLOGNE, 45590 SAINT-CYR-EN-VAL)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : LIEU-DIT « LA PLAINE DE SAINT-AGNAN » – 45460 BOUZY-LA-FORET

DUREE DE L'ENQUETE : 15 JOURS, DU VENDREDI 6 DECEMBRE AU VENDREDI 20 DECEMBRE 2019 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'INCIDENCE, EST DEPOSE EN MAIRIE DE BOUZY-LA-FORET OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : ([WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES](http://WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE%20ET%20RISQUES/RISQUES))

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ EUROVIA CENTRE LOIRE – (M. MOREAU - 340, RUE DES BRUYERES – ZI DE LA SAUSSAYE - PA ORLEANS SOLOGNE, 45590 SAINT-CYR-EN-VAL).

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. JEAN-CLAUDE ROUX, INGÉNIEUR HYDROGÉOLOGUE RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE BOUZY-LA-FORET AUX DATES SUIVANTES:

- VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2019 DE 9H00 À 12H00
- VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019 DE 15H00 À 18H00
- VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019 DE 15H00 À 18H00

DES OBSERVATIONS, QUI SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE DÉPOSÉ EN MAIRIE, POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE BOUZY-LA-FORET.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE « ddpp-sei-eurovia@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE DE BOUZY-LA-FORET , À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.